

N° 1/2.10

PETITION CONCERNANT LE TERRAIN MULTISPORTS DU PETIT-DEZALEY

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier cette pétition était composée de Mme Anne-Catherine AUBERT, MM. Marc BALLY, Richard BOUVIER, Philippe DERIAZ, François LLAVADOR et Stéphane DEWARRAT, rapporteur soussigné, sont présents. M. Rémy DELALANDE est absent, il s'excuse le lendemain de la séance.

Elle s'est réunie une fois le 25 mai 2009 aux abords du terrain multisports du Petit-Dézaley, tout d'abord pour une discussion avec les différents intervenants, soit en présence de Mme Sylvie MOREL-PODIO et M. Denis PITTET, municipaux, ainsi que MM. Hervé BAER, remplaçant le commandant de la police, Gérard MAGNIN, éducateur de rue, et André GAUDIN, auteur de la pétition.

Nous remercions ces personnes pour les renseignements qu'elles nous ont fournis, de même que pour les réponses aux questions que la commission a posées.

Ensuite, seuls les membres de la commission ont continué la discussion dans la salle des maîtres du Collège du Petit-Dézaley afin de rendre le rapport et sa décision ci-après.

1 TRAVAUX ET DEBATS DE LA COMMISSION

La police n'a relevé aucun dépôt de plainte et que ce ne sont que quelques appels qui lui ont été faits depuis le début de l'utilisation du terrain. Les désagréments qui auraient peut-être pu être sujets à plainte, ne sont pas directement dus à l'usage du terrain multisports. Ce sont quelques individus, dont certains font l'usage du terrain, qui ont eu des comportements inadéquats avec le voisinage. Apparemment le ton serait monté quelques fois entre les voisins et ces individus de telle manière à déclencher ces quelques réactions épidermiques. Entre temps, le règlement mis en place pour l'usage du terrain devrait atténuer voire supprimer des effets de bords de l'usage sportif, tel musique ou expression orales vives qui auraient mis l'eau à la bouche des voisins sur un ton qui aurait pu être ressenti comme agressif par quelques individus.

Vu les discussions à la mise place du terrain et son règlement, les animateurs de rue ne peuvent pas organiser des événements sportifs sur le terrain. Ceux-ci auraient pu être des activités plus cadrées, mais entraînant nécessairement un bruit plus conséquent pour le voisinage dû à des rassemblements plus importants.

Déjà au moment de la rédaction de la pétition, la Municipalité était au fait d'un certain nombre de points à améliorer dont certains sont des éléments de la pétition et avait prévu les modifications adéquates. Elles ont été exécutées bien avant la tenue de notre commission. De nouvelles barrières, filets et un point d'eau ont par exemple été installés en complément à l'installation originale.

Il n'est pas prévu d'installer des toilettes publiques à cet endroit dans le cadre du terrain multisports. Les jeunes du quartier peuvent sans autre retourner chez eux pour leurs besoins, ou éventuellement accompagner un ami pour peut-être également partager une collation, laissant à d'autres l'utilisation du terrain, assurant ainsi également le tournus. Si la nécessité d'installer des toilettes publiques, au début du chemin pédestre de la Morges, une initiative pourrait éventuellement le demander.

On ne peut mettre un policier derrière chaque citoyen et il serait plus adéquat que les parents s'organisent parfois pour aider au bon déroulement des activités du terrain multisports. Ainsi on peut imaginer un meilleur partage de l'installation entre les différentes classes d'âges, et les divers sports que l'on peut y pratiquer. Les parents voisins sont invités à jeter un œil sur les activités de leurs enfants et de, si nécessaire, intervenir avec courtoisie auprès de certains jeunes plus âgés plus récalcitrants au partage. Certains viennent avec des cycles, motorisés ou non, et peuvent certainement rejoindre les infrastructures du Gymnase de Marcelin pour s'y amuser ou s'entraîner si le partage au Petit-Dézaley leur est moins familier.

M. Gaudin n'est pas en manque d'idées. Hors cadre de la pétition, il nous a proposé qu'une consigne soit réalisée avec des balles plus douces que des ballons en cuir afin que les jeux soient moins agressifs. La commission a estimé que certainement les coûts seraient disproportionnés, non pas le prix des balles, mais du dispositif de prêt à mettre en place, et que la participation peut également venir des utilisateurs à amener leur propre balle. Différents types de balles existent dans le commerce et si des parents jugent utiles que leurs enfants jouent avec des balles douces, ils sont libres d'en faire l'acquisition.

La commission a relevé que quelques paragraphes de la pétition étaient très virulents et prenaient à partie des personnes de nos autorités. La commission note que ces dernières font de leur mieux, tout en dialoguant avec la population. Les propos oraux tenus par le pétitionnaire étaient bien plus apaisés lors de l'entretien. Même si il y a eu quelques problèmes dus à cette première installation, les choses vont maintenant dans le bon sens, quelques améliorations pourraient encore être réalisées.

Il a été noté que nombres de balles tirées avec élan et sans grande maîtrise de leur trajectoire pouvaient sortir du terrain. Celles-ci sortent soit par les côtés des buts, entre les barrières métalliques et les filets ou encore par dessus tous les types de barrières déjà installés. Le problème du lieu est que ces balles peuvent terminer leur trajectoire sur l'avenue du Delay, voire les propriétés en face de cette route ou de l'autre côté dans la Morges. Or, un tir maladroit doit être sanctionné d'un effort pour aller récupérer sa balle, sans quoi, les jeunes tireront de plus en plus fort et sans effort de maîtriser leurs gestes sportifs. Dans d'autres communes, de telles installations sont séparées par un grillage distant de plusieurs mètres, parfois très haut séparant ainsi les éléments présentant un danger. Les balles sortent du terrain, sans toutefois aller dans une zone dangereuse, ou dans le cas échéant le jeune allant rechercher sa balle doit encore contourner ces barrières, le mettant en garde sur l'éventuel danger. Sur l'avenue du Delay à la hauteur du terrain, ne circulent pratiquement que les bus des TPM et quelques ayant droit à vitesse limitée. Les conducteurs des transports publics n'ont pas relevé de problème particulier depuis l'installation du terrain, voire même la situation se serait améliorée car des jeunes jouaient déjà avec des balles sur un terrain, qui n'était que le bitume du préau, dépourvu de toutes barrières. Ainsi, augmenter directement les barrières délimitant le jeu du terrain multisports serait certainement une mesure contradictoire avec une meilleure sportivité. La situation particulière du terrain du Petit-Dézaley rend difficile la réalisation de nouvelles barrières, mais ces abords ne sont pas à hauts risques non plus. Aux parents également d'informer leurs enfants des bonnes mesures des prudences à prendre lorsque la balle sort du terrain et irait dans une zone à risque, route ou berges de la rivière.

La commission relève qu'il serait contradictoire d'augmenter fortement les barrières de délimitation du jeu. Ceci impliquerait vraisemblablement une pratique du jeu plus rude, les plus jeunes en seraient encore plus exclus. Cependant, la commission juge que quelques petites améliorations sont à apporter sur quelques défauts de l'installation : ouverture latérale des buts, filets déjà posés, mais mal liés aux barrières. De même que la pose d'un filet "plafond" sur une largeur de 2 m côté route serait tout de même adéquate.

2 VŒU DE LA COMMISSION

La commission souhaite que les points de défauts soient améliorés afin d'éviter que trop de balles filent sur l'avenue du Delay.

D'autre part, nous émettons le vœu qu'une communication soit réalisée auprès des voisins et parents du quartier invitant les adultes à s'impliquer et éventuellement former un collectif, afin d'encourager les jeunes à des pratiques de sports plus diversifiées, respectant un tournus entre les différents utilisateurs et dans une ambiance sportive et de fair-play.

3 CONCLUSION

La commission a considéré que durant toute l'installation et les premiers mois d'utilisation du terrain, un dialogue a existé entre les voisins, les utilisateurs et les autorités, amenant quelques améliorations à ce premier terrain multisports, et le dialogue n'est pas rompu. La pétition demande certaines mesures qui sont contradictoires les unes aux autres, d'autres points ont été réglés entre temps et certains ne sont pas indispensables.

La commission n'a donc pas jugé utile de transmettre cette pétition à la Municipalité, c'est à l'unanimité des voix exprimées que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de bien vouloir voter les conclusions amendées suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la pétition concernant le terrain multisports du Petit-Dézaley,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de classer la pétition concernant le terrain multisports du Petit-Dézaley.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Stéphane Dewarrat

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 3 février 2010.